

Partage du travail entre tous sans perte de salaire, c'est nécessaire et possible !

Au Volontariat ???



Lors du CSE du vendredi 4 décembre, la direction annonce que les séances des **28, 29 et 30 décembre seraient travaillées pour le système 2**, sur une tournée composée de "volontaires" des 3 équipes, pour fabriquer 1200 véhicules supplémentaires.

Le volontariat sauce PSA, on le connaît ! Il n'en a que le nom ! **Dans les faits c'est une obligation pour certaines catégories !** Comment refuser pour les intérimaires qui ne sont pas payés pendant les congés, et sur qui les menaces planent avec le non renouvellement de leurs contrats ? Et pour les salariés de

nuit, la pression du non renouvellement des avenants au contrat de travail pèse aussi dans la balance...

Une prime de 75€ brut ou 25€ / Jour, (**soit 57,75€ net**), sera versée pour les salariés qui travailleront, alors que ces 3 jours travaillés rapporteront bien plus à PSA. Cette prime n'apparaîtra pas sur la paye de décembre 2020, mais sur celle du mois de janvier 2021, puisque l'arrêt des saisies est prévue au 12 décembre. De plus, tous les salariés ne la toucheront pas ! Ceux qui viendront par exemple pour les travaux congés, ne percevront pas la fameuse prime, cette différence de traitement est scandaleuse !

Si l'équipe du VSD avait été remise en place avec les 600 intérimaires, les véhicules auraient pu être produits sans ces 3 jours travaillés !

Horaires :

- Lundi 28/12 : 6H à 13H51 (sauf Ferrage et Peinture qui commenceront 1H avant pour les en-cours).
- Mardi 28/12 : 05H05 à 13H17
- Mercredi 29/12 : 05H05 à 13H17

La CGT revendique que les intérimaires soient payés lors des périodes de fermeture de l'usine, la mise en place immédiate d'un VSD avec l'embauche des intérimaires à la clé et que cessent toutes les pressions sur les salariés intérimaires ou embauchés.

Chômage pour les uns, travail à outrance pour les autres !

Comme dans les autres secteurs, les intérimaires du secteur retouches à QCP ont eux aussi été renvoyés. PSA les prive de leur gagne-pain, et certains d'entre eux n'ont même pas cumulés assez de droits pour pouvoir toucher le chômage...

L'aberration ne s'arrête pas là : on vient maintenant dire aux peu de retoucheurs qui restent, que les parcs de retouches sont pleins et qu'ils ne pourront pas poser de congés avant les vacances de Noël.

Drôle de cadeau, alors que certains d'entre eux ont enchaîné les semaines de 6 jours depuis des mois !

Grève SMRC Rougegoutte



Mercredi 9 et vendredi 11 décembre, une délégation de notre syndicat est allée apporter son soutien moral aux **travailleurs de SMRC à Rougegoutte (planches de bord, panneaux de porte) en grève massive depuis lundi 07 décembre** en équipe de nuit contre la remise en cause des temps de pause : 30 minutes au lieu de 50 actuellement. Leur direction projette aussi de remettre en cause leurs 15 jours de RTT, baisse de la majoration de nuit actuelle de 20% à 10% etc...

Ils sont victimes des mêmes attaques que nous, de la part de leur direction et du donneur d'ordre qui est PSA avec la seule finalité de faire encore plus de profits.

Leur lutte est un encouragement pour tous les travailleurs afin de protéger nos acquis et nos vies.

Retraites par répartition : PSA enfonce le clou !

La CGT a déjà de nombreuses fois dénoncée les attaques du gouvernement sur notre système de retraites par répartition, mise à mal par le recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions. **Et ça continue, puisque la direction, s'appuyant sur la loi PACTE de 2019, va imposer à certains salariés de financer eux même leur future retraite...avec la mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021.**

Nos retraites et futures retraites viennent d'où ?

- ➔ Du régime général obligatoire de la Sécurité Sociale,
- ➔ Du régime complémentaire obligatoire AGIRC-ARRCO,

Et lorsqu'on est salarié PSA :

- ➔ En 2002, avec l'article 83, le système de retraite supplémentaire instauré par PSA, par capitalisation jusqu'à cette année volontaire, celui-ci devient obligatoire **pour les salariés dépassant le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.**

Ce système contribue à fragiliser les retraites par répartition du fait de l'exemption de cotisation sociales, mais également **utilisé comme support à la capitalisation, ce qui constitue une fuite en avant vers le système des fonds de pension !**

Pour rappel, 10% des 60 milliards que les entreprises du CAC 40 ont reversés aux actionnaires en 2019 auraient suffi à financer les régimes de retraites, mais les capitalistes n'en n'ont jamais assez !

La volonté du gouvernement et de PSA est de faire tomber notre régime de retraite par répartition au profit d'un système par capitalisation, même si aujourd'hui tous les salariés ne sont pas concernés, c'est un premier pas pour la direction d'amener ce système de retraites obligatoire dans l'entreprise.



Notre proposition et notre position restent la même :

RECONSTRUIRE une retraite fondée sur la répartition, avec un départ à 60 ans et une pension à 75% du dernier salaire, dans tous les cas, une pension à minima de 1800€ quel que soit le régime de retraite !

(Plus de détails sur nos propositions : <http://psasochaux.reference-syndicale.fr/analyses-et-propositions-cgt/financement-des-retraites-propositions-cgt-18-02-2020/> OU flashez le QR Code)

La CGT ne signera jamais un tel recul social !

Tavares au pays des autos

Carlos Tavares a fait une visite sur le site mercredi 2 décembre 2020. Une courte rencontre avec les syndicats a permis à notre syndicat CGT d'intervenir sur la situation des intérimaires jetés à pôle emploi comme des malpropres, leur remplacement par des professionnels sur les postes de fabrication mais aussi d'intervenir pour revendiquer des embauches en CDI, des augmentations de salaires et dénoncer la gestion de la crise épidémique au sein de l'entreprise.

S'il nous a écouté poliment, il n'a pas répondu favorablement à nos sollicitations, et dans sa bouche ce sont les termes de performance, rentabilité, réduction des coûts etc...qui ont ponctué l'ensemble de son intervention.

Tout un programme qui nous amène à penser que nous n'aurons qu'à compter sur nos propres forces et notre seule mobilisation collective pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires !

Module de prévoyance

Vous avez jusqu'au **31/12/2020** pour choisir vos modules de prévoyance sur le site AON mutuelle

(<https://monportailsante.aon.fr/aonadp/>) pour faire vos choix connectez-vous sur le site internet, sur la page d'accueil prendre le 2^{ème} carré puis faire le choix des modules. Vous disposez de 200 pts. Après vos choix, validez et signez votre contrat électroniquement.

En cas de difficultés vous pouvez joindre le service AON :

Votre antenne Vitali est à votre disposition sur site ou votre équipe dédiée Vitali est disponible au **01 73 10 30 54** ou **10 210** depuis les sites du Groupe PSA.